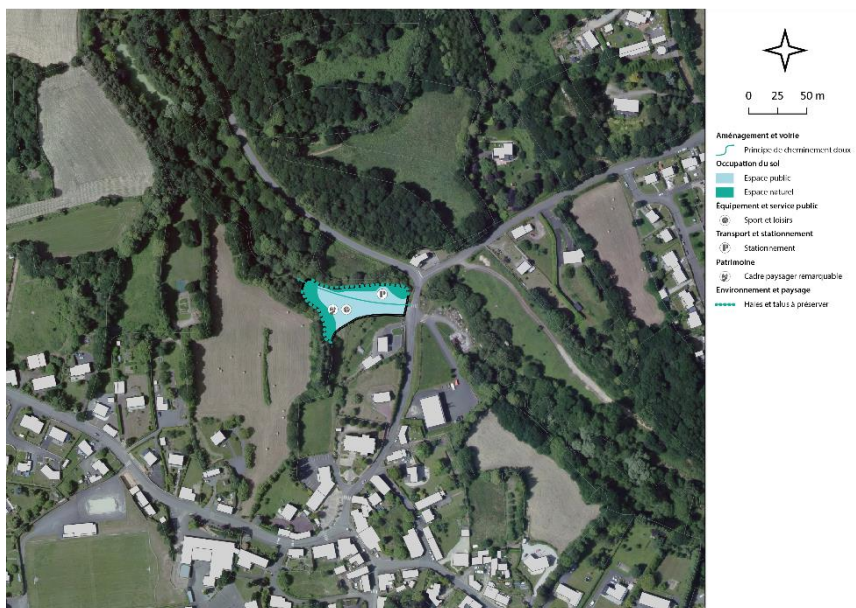


SECTEUR 4. ESPACE PUBLIC



Superficie :		0,25 hectares	
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	68%	Équipement
0%	Espace public	32%	Naturel

L'aménagement léger d'une aire de sports et loisirs est envisagé.

Le cadre paysager et boisé doit être préservé dans le cadre de l'aménagement mis en œuvre. Le traitement des limites parcellaires par des haies et talus doit être préservé.

La zone humide et les abords des cours d'eau situés à l'ouest et au nord du secteur doivent être préservés de toute urbanisation et aménagement.